



HAL
open science

La scolarisation des enfants de moins de trois ans peut-elle être un gage de réussite scolaire ?

Stéphanie Molinier-Merglen

► **To cite this version:**

Stéphanie Molinier-Merglen. La scolarisation des enfants de moins de trois ans peut-elle être un gage de réussite scolaire ?. Education. 2017. dumas-01579419

HAL Id: dumas-01579419

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01579419>

Submitted on 31 Aug 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0
International License

**MASTER MEEF mention 1er degré
« Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation »
Mémoire de 2^{ème} année
Année universitaire 2016 - 2017**

**LA SCOLARISATION DES ENFANTS DE MOINS DE
TROIS ANS PEUT-ELLE ÊTRE UN GAGE DE RÉUSSITE
SCOLAIRE ?**

MOLINIER-MERGLÉN STEPHANIE

Directeur du mémoire : Sandrine SIRVEN
Assesseur : Nadine EGEA

Soutenu le 29 Mai 2017

SOMMAIRE

RÉSUMÉ	3
SUMMARY	4
INTRODUCTION	5
<u>PARTIE THÉORIQUE</u>	9
<u>I- HISTORIQUE DE L' ÉCOLE MATERNELLE :</u>	9
<u>DU XVIII EME SIÈCLE JUSQU' A LA LOI D ORIENTATION ET DE</u>	
<u>PROGRAMMATION POUR LA REFONDATION DE LA RÉPUBLIQUE DE 2013 :</u>	9
1- <u>Historique de l'école maternelle :</u>	9
2- <u>L'évolution de la scolarisation des enfants de moins de trois ans :</u>	11
3- <u>Loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République :</u>	12
a) Genèse de la loi :	12
b) Les axes prioritaires de la loi :	12
<u>II- DÉFINITION DE LA RÉUSSITE SCOLAIRE :</u>	14
1- <u>Définition :</u>	14
2- <u>Évaluation de la réussite scolaire :</u>	16
3- <u>Facteurs de la réussite scolaire :</u>	18
<u>III- LE DÉVELOPPEMENT DE L ENFANT :</u>	18
1- <u>Le développement moteur :</u>	19
2- <u>Le développement intellectuel :</u>	20
3- <u>Le développement affectif :</u>	20
4- <u>Le développement social :</u>	21
5- <u>L'acquisition du langage :</u>	21
a) Evolution :	21
b) Interprétation de cette évolution :	22

<u>PARTIE CONSTATATIONS ET ANALYSES</u>	23
<u>I-MODALITÉS ET PANEL DE L'ENQUÊTE :</u>	23
<u>1- Modalités :</u>	23
<u>2- Panel :</u>	24
<u>II- CONSTATATIONS ET ANALYSES :</u>	25
<u>1- Une rentrée qui se prépare :</u>	25
a) Une rentrée préparée en amont :	26
b) Un aménagement spatial et temporel :	28
c) Le rôle des parents :	30
<u>2- Pour quels apprentissages ?</u>	30
a) L'acquisition du langage :	30
b) Le développement de la motricité :	31
c) La socialisation :	32
<u>3- Les apports de cette scolarisation précoce pour les enfants non francophones et/ou issus d'un milieu défavorisé :</u>	32
<u>4- Le lien avec la réussite scolaire :</u>	33
CONCLUSION	35
ANNEXES	
BIBLIOGRAPHIE	

RÉSUMÉ

La loi du 8 juillet 2013 loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République veut réduire les inégalités et améliorer la réussite scolaire des élèves.

Grâce à cette loi, l'État réaffirme son projet qui fait de l'éducation sa priorité nationale, une de ses mesures importantes est la scolarisation des enfants de moins de trois ans.

Cette scolarisation précoce soulève diverses questions notamment le respect du développement de l'enfant, quels apprentissages peut-on en attendre et est-ce enfin un gage de réussite scolaire.

Cette scolarisation précoce sera le premier contact avec le monde de l'école, parfois même la première séparation d'avec les parents, donc elle est cruciale et doit être bien pensée et organisée.

Il est nécessaire avant tout de préciser certains termes comme le développement de l'enfant, la notion de réussite scolaire mais également de se pencher sur la longue évolution de l'école maternelle afin d'en appréhender tous les tenants.

Au regard de l'enquête menée , il est apparu que cette scolarisation précoce pourrait être un gage de réussite scolaire mais sous certaines conditions ; il est nécessaire de préparer la rentrée scolaire en amont, d'associer les parents à cette scolarisation, d'aménager l'espace classe selon certaines modalités, d'aménager également les horaires (arrivée et départ mais aussi temps des activités), et enfin de répondre aux besoins de l'enfant (besoins physiologiques, de sécurité, moteur, affectif).

Ainsi les apprentissages (langagiers, moteurs, de sociabilisation) pourront se réaliser.

Mots clés : scolarisation précoce, réussite scolaire, développement, apprentissage, bienveillance, adaptabilité

SUMMARY

The law of 8 July 2013 law of orientation and programming for the refounding of the school of the Republic wants to reduce inequalities and improve the academic success of students.

Thanks to this law, the State reaffirms its project which makes education its national priority,

One of its important measures is the schooling of children under three years of age.

This early schooling raises questions such as respect for the development of the child, what learning can be expected and finally it is a guarantee of academic success.

This early schooling will be the first contact with the school world, sometimes even the first separation from parents, so it is crucial and must be well thought out and organized.

It is necessary above all to specify certain terms such as the development of the child, the concept of academic achievement, but also to look at the long evolution of the nursery school in order to apprehend all those who support it.

In the light of the survey conducted, it appeared that this early schooling could be a guarantee of academic success but under certain conditions; It is necessary to prepare the back-to-school upstream, to involve parents in this schooling, to arrange the classroom space according to certain modalities, to also adjust the schedules (arrival and departure but also time of activities), and finally To meet the needs of the child (physiological, safety, motor, emotional needs).

Thus the learning (language, engines, socialization) can be realized.

Keywords: early schooling, school success, development, learning, benevolence, adaptability

INTRODUCTION

Tous les trois ans l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Économiques comportant 34 pays et créée en 1960) publie une enquête-test PISA (Program for International Student Assessment soit en français Programme international pour le suivi des acquis des élèves) relative aux performances des systèmes éducatifs des pays de l'OCDE et d'un certain nombre de pays partenaires.

Cette enquête a pour but de mesurer les connaissances et compétences des élèves de moins de quinze ans et d'établir un classement de ces pays. Elle mesure donc les performances des systèmes éducatifs.

Dans le classement datant de 2013 à partir de données recueillies en 2012, la France s'est classée 25ème sur 65. En décembre lors du dernier classement, la France a perdu encore quelques places puisqu'elle arrive 27ème sur 72 pays.

A ce niveau, la France fait office de mauvais élève et se retrouve très loin de pays comme , les Pays-Bas (10ème en 2013 et 15ème en 2016), l'Estonie (11ème en 2013 et 3ème en 2016), la Finlande (12ème en 2013 et 5ème en 2016), la Belgique (15ème en 2013 et 20ème en 2016) ou encore l'Allemagne (16ème en 2013 et 15ème en 2016).

De plus, si l'on se réfère au dernier rapport de l'UNICEF publié le 13 avril 2016 intitulé :

« Égalité entre les enfants : Tableau de classement des inégalités de bien-être des enfants dans les pays riches » (d'après des données recueillies entre 2002 et 2014) et relatif aux inégalités en matière de revenus, d'éducation, de santé et de satisfaction dans la vie des 41 pays de l'Union Européenne et de l'OCDE, nous pouvons noter là encore des résultats très alarmants pour la France notamment en matière d'éducation.

Notre pays se situe au 35ème rang, loin derrière le Danemark qui est au premier rang.

Concrètement, comme le stipule Sébastien Lyon, Directeur général de l'UNICEF France :

Le problème ne se situe pas à un niveau seulement économique : il s'agit plutôt d'un déploiement inégal des services et des ressources au détriment des enfants les plus vulnérables, ayant pour conséquence une accumulation des difficultés de ces derniers.

www.rtl.fr article de Marie de Fournas AFP publié le 14 avril 2016

En effet il est à noter que beaucoup d'inégalités concernent la réussite scolaire. La France ne donnerait pas à tous les mêmes chances en matière de réussite scolaire. Nous serions loin de l'idée d'égalité, de l'école pour tous.

Fort de ce constat, plus qu'alarmant, le gouvernement au travers de **la loi du 8 juillet 2013 loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République** veut réduire ces inégalités et améliorer la réussite scolaire des élèves.

Grâce à cette loi, l'État réaffirme son projet qui fait de l'éducation sa priorité nationale.

A ce titre cette la loi modifie notamment le premier alinéa de l'article L 111-1 du Code de l'éducation en précisant les missions de l'école :

Article L111-1 Modifié par la LOI n°2013-595 du 8 juillet 2013 - art. 2

L'éducation est la première priorité nationale. Le service public de l'éducation est conçu et organisé en fonction des élèves et des étudiants. Il contribue à l'égalité des chances et à lutter contre les inégalités sociales et territoriales en matière de réussite scolaire et éducative. Il reconnaît que tous les enfants partagent la capacité d'apprendre et de progresser. Il veille à l'inclusion scolaire de tous les enfants, sans aucune distinction. Il veille également à la mixité sociale des publics scolarisés au sein des établissements d'enseignement. Pour garantir la réussite de tous, l'école se construit avec la participation des parents, quelle que soit leur origine sociale. Elle s'enrichit et se conforte par le dialogue et la coopération entre tous les acteurs de la communauté éducative.

Une des mesures phares de cette loi est la scolarisation des enfants de moins de trois ans ; dans les zones d'éducation prioritaire, les zones rurales et les départements et territoires d'Outre-Mer.

Dans le premier degré, ces moyens permettront, tout d'abord, **un développement de l'accueil des enfants de moins de 3 ans**, en particulier dans les **zones d'éducation prioritaire** ou dans les territoires ruraux isolés les moins bien pourvus ainsi que dans les départements et régions d'outre-mer. Annexe de la loi

La loi pose le principe que la scolarisation précoce des enfants de moins de trois ans est une chance, un facteur de réduction des inégalités, un gage de réussite scolaire :

Augmenter l'accueil des enfants de moins de 3 ans à l'école maternelle :

La scolarisation précoce d'un enfant de moins de 3 ans est une chance pour lui et sa famille lorsqu'elle est organisée dans des conditions adaptées à ses besoins. C'est en particulier un levier essentiel pour la réussite scolaire des enfants de milieux défavorisés.

La scolarisation des moins de 3 ans est très inégale selon les territoires et elle a fortement diminué ces dernières années. La cible prioritaire des élèves défavorisés n'est pas atteinte.

Pour faire de l'école maternelle un atout dans la lutte contre la difficulté scolaire, l'accueil des enfants de moins de 3 ans sera privilégié dans les secteurs de l'éducation prioritaire, dans les secteurs ruraux isolés et dans les départements et régions d'outre-mer.

Des moyens en enseignants seront mobilisés en priorité à cette fin dès la rentrée 2013 et tout au long

de la législature. Une meilleure formation des enseignants et un partenariat avec les collectivités compétentes permettra d'améliorer l'accueil matériel, éducatif et pédagogique de ces très jeunes enfants . Annexe de la loi.

Fort de cet engagement envers la réussite scolaire, nous pouvons nous demander en quoi la scolarisation des enfants de moins de trois ans est un facteur de réussite scolaire.

En effet plusieurs questions peuvent être soulevées :

- La scolarisation des enfants de moins de trois ans n'est pas une mesure nouvelle mais remise au goût du jour. En effet cette possibilité avait été abandonnée par des gouvernements précédents, aussi nous pouvons nous interroger sur l'efficacité d'une telle mesure ?

-Que précise réellement la loi de 2013 concernant cette scolarisation précoce et comment la justifie t-elle ?

- De plus, nous entendons parler des rythmes biologiques de l'enfant, cette scolarisation précoce n'est-elle pas en contradiction avec ces mêmes rythmes, ne prend on pas en compte davantage des soucis d'ordre économiques ou sociétaux plutôt que le souci réel du respect des rythmes de l'enfant ?

- Avec des effectifs de classe important, cette scolarisation précoce n'est-elle pas en contradiction avec le développement psychologique, moteur, émotionnel de l'enfant ?

Le jeune enfant a besoin pour se développer au mieux, de protection, de sécurité, d'attention. L'excès de sollicitations au sein du groupe classe, l'effectif même de ce groupe classe ne va t-il pas être en contradiction, voire nuire au développement harmonieux de ce jeune élève ?

Car comme l'indique la philosophe américaine Hannah. Arendt :

La société intercale entre le public et le privé une sphère sociale où le privé est rendu public et vice-versa, elle rend les choses difficiles à ces enfants qui par nature ont besoin d'un abri sûr pour grandir sans être dérangés.

« La Crise de l'Éducation » 1958 page 242

- Quels apprentissages pouvons-nous attendre d'une telle scolarisation?

- Enfin, quelles modalités doit on mettre en place pour que cet accueil soit un gage de réussite scolaire?

Fort de toutes ces questions nous constatons combien cette scolarisation précoce est un enjeu national : outre les considérations politiques, économiques ou sociétales il en va de l'avenir de notre jeunesse, à savoir de donner les mêmes chances en matière d'éducation et ce dans le but d'une réussite scolaire future.

Lorsque nous observons les enquêtes citées précédemment, nous remarquons que certains pays qui se trouvent devant la France dans ces classements, préconisent plutôt un « gardiennage » familial qu'une scolarisation précoce.

A ce titre nous pouvons citer les pays du Nord de L'Europe et notamment le Danemark.
C'est pourquoi nous pouvons nous demander si la scolarisation précoce est une réponse adéquate, ne va t-elle pas à l'encontre du développement psychologique de l'enfant.
Et si oui, quelles conditions doit on mettre en œuvre pour que cela soit réalisé dans les meilleures conditions et quels apprentissages pouvons nous en attendre ?

Autant de questions auxquelles il convient de répondre afin de se faire une juste idée de cette mesure qui serait, comme le stipule la loi, un gage de réussite scolaire future.

Ainsi, afin de répondre à toutes ces questions, il conviendra de voir dans une première partie ce qu'est l'école maternelle au travers de son évolution historique afin d'en appréhender toutes les subtilités. Ensuite nous évoquerons les priorités que se fixe la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République notamment en matière de scolarisation des enfants de moins de trois ans. Mais il sera également nécessaire de revenir sur certaines notions comme le développement de l'enfant de moins de trois ans et sur la notion de réussite scolaire.

Comment définir la réussite scolaire pour des enfants de moins de trois ans ?

Ces notions précisées, il sera alors opportun d'interroger des professeurs des écoles ayant des classes de TPS pour décrypter quelles conditions sont nécessaires à leur accueil, quels apprentissages sont attendus, quels sont les apports de cette scolarisation précoce en terme de réduction des inégalités et donc en quoi elle favoriserait la réussite scolaire.

PARTIE THÉORIQUE :

L'accueil collectif des enfants de moins de trois ans n'est pas une question nouvelle, puisqu'en remontant au XVIII^{ème} siècle nous voyons apparaître en Europe les premières structures d'accueil de ces enfants.

Plus particulièrement nous nous pencherons sur le cas de la France avec comme point de départ l'année 1771 et la création des «poêles à tricoter ».

Il faudra ensuite se pencher sur la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République de 2013 afin de faire émerger les points essentiels de cette loi et plus précisément ceux relatifs à la scolarisation des enfants de moins de trois ans.

Enfin nous nous efforcerons de définir certains termes comme le développement psychologique de l'enfant de moins de trois ans mais également la notion de réussite scolaire.

I- HISTORIQUE DE L' ÉCOLE MATERNELLE : du XVIII^{EME} siècle jusqu'à la Loi d'Orientation et de Programmation pour la Refondation de la République de 2013 :

1) Historique de l'école maternelle :

Comme le précisent les instructions officielles de 1986 : « **L'école maternelle française est bien une école. C'est la première école.** »

« **Elle occupe une place particulière dans l'ensemble du dispositif d'accueil de la petite enfance.** » Programmes de 1995

L'école maternelle d'aujourd'hui, résulte d'une longue évolution, puisqu'elle débute au XVIII^{ème} siècle et plus précisément en 1771 avec la création des « poêles à tricoter » par le pasteur Jean-Frédéric Oberlin (1740-1826) dans les Vosges.

Les jeunes enfants étant incapables de travailler dans les champs du fait de leur jeune âge, étaient laissés à l'abandon pour ainsi dire par leur famille, puisque livrés à eux-mêmes.

Il crée donc des « poêles à tricoter » ; institutions dans lesquelles les enfants sont accueillis autour d'un poêle libérant une chaleur bienveillante et où ils apprennent essentiellement à tisser.

Ces enfants sont placés sous l'autorité des conductrices de la tendre enfance ; jeunes filles célibataires.

En 1801, Mme de Pastoret (1766-1843) fonde à Paris une salle d'hospitalité. Il s'agit plus d'une crèche puisqu'elle accueille surtout des enfants de très bas âge.

Il faut ensuite attendre 1826 pour voir l'ouverture d'une salle d'asile. S'inspirant de ce qui se faisait en Grande-Bretagne avec les Infant Schools, Madame de Pastoret ouvre la première salle d'asile à Paris.

Il s'agissait d'assurer la garde d'enfants âgés de 2 à 7 ans, issus de milieu pauvre, afin de leur donner une éducation morale mais surtout religieuse. Cela permettait également aux mères de ces enfants de travailler.

Si au départ ce modèle se veut avant tout comme une sorte de gardiennage sans réel but éducatif, petit à petit certaines missions vont être assignés à ces salles d'asile à savoir apprendre aux élèves à compter et à lire mais également à faire du tricot ou du tissage. Ces institutions étaient tenues par des religieuses.

Elles pouvaient compter jusqu'à 250 élèves, et les principaux objectifs relevaient plus du devoir d'obéissance ou de dressage. Jean-Denys-Marie Cochin (Homme politique 1789-1841) avait élaboré une méthode afin que ces salles fonctionnent.

Tout y est prévu dans ses moindres détails, le contenu des leçons, travaux, jeux, exercices et mouvements, l'heure à laquelle ils se dérouleront, leur durée, le lieu où ils s'effectuent. La méthode codifie les activités, distribue le temps, affecte à des espaces .

F. Dajez *Les origines de l'école maternelle* PUF 1994

La loi Falloux du 15 mars 1850 (IIème République) laisse une liberté pédagogique à ces établissements et évoque même l'idée de programmes.

Puis l'année 1881 apporte d'énormes changements en matière d'éducation avec notamment la loi Ferry du 16 juin 1881. L'école devient publique et laïque et les salles d'asile s'appellent dorénavant « école maternelle ». Le décret d'application du 2 août 1881 définit la mission principale de cette école maternelle et cela est repris par les Instructions officielles du 2 août 1882 dans son article 4 :

Art. 4. - Les divers cours de l'école maternelle, tels qu'ils sont définis par l'article 2 du décret du 2 août 1881, ont pour objet de commencer l'éducation physique, l'éducation intellectuelle et l'éducation morale des jeunes enfants.

Pauline Kergomard (1838-1925), qui fut la première inspectrice générale maternelle, insuffle de sérieux changements en déterminant des grandes lignes éducatives. Point important : il n'y a plus d'éducation religieuse, les institutrices remplacent les religieuses et à partir de 1887 elles sont formées dans les écoles normales.

Le but de l'école maternelle est de donner à l'enfant le bien-être qui lui manque chez lui et les bonnes habitudes que ses parents ignorent.

Pauline Kergomard *L'éducation maternelle dans l'école* 1886

2) L'évolution de la scolarisation des enfants de moins de trois ans :

Cette scolarisation précoce a évolué bien plus en fonction de facteurs démographiques ou sociétaux, qu'en fonction de réelles volontés politiques.

En effet il faut attendre les années 1970 pour voir l'école maternelle fréquentée par tous les enfants de cinq ans et 18 % seulement d'enfant de deux ans. Lors des années 1980 tous les enfants de 4 ans sont scolarisés et il faut attendre 1995 pour que tous les enfants de 3 ans fréquentent l'école maternelle.

A cette même date 35,5 % des enfants de 2 ans étaient scolarisés.

Les années 1980 ont fait de cette scolarisation précoce un enjeu politique en vue de réduire les inégalités scolaires notamment dans les zones d'éducation prioritaire.

En 1981, avec la création des zones d'éducation prioritaire, le Ministre de l'Éducation Nationale, Alain Savary, s'inscrivait dans une politique de discrimination positive et l'accueil des élèves de deux ans devait y être favorisé.

Le but de la discrimination positive est de favoriser certains groupes de personnes victimes de discriminations systématiques (liées à l'origine ethnique ou sociale, à des critères religieux, culturels, etc.) ; c'est une politique qui vise donc à rétablir l'égalité des chances

www.larousse.fr

Les années 1990 voient la création de classe passerelle ; il s'agit d'un partenariat entre les divers acteurs de la petite enfance. Concrètement, ce dispositif s'adresse aux enfants de 2 à 3 ans et a pour but de faciliter la scolarisation des enfants et de faciliter leur entrée à l'école. Cette organisation se développe prioritairement dans les milieux défavorisés. En 2000 nous pouvions compter environ 60 classes passerelles pour l'ensemble du territoire national.

Les programmes de 2008 pour l'école maternelle sous l'impulsion du Ministre de l'Éducation Nationale, Xavier Darcos, ont quant à eux clairement précisé que l'école maternelle se déroulait trois ans et démarrait en petite section. Il n'était donc plus question de scolariser les enfants de deux ans. Certains pensaient que cette scolarisation précoce détournait l'école maternelle de sa vraie fonction et devenait plutôt une garderie.

Depuis cette date, les effectifs des élèves de moins de trois ans n'ont cessé de diminuer.

Ainsi, en 2011, seuls 12 % des enfants de deux ans étaient scolarisés avec de fortes disparités nationales, notamment entre les zones relevant de l'éducation prioritaire (les ECLAIRS écoles,

collèges, lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite) et les zones ne relevant pas de l'éducation prioritaire.

Il faut donc attendre la Loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République de 2013 pour définir une vraie politique en matière de scolarisation des enfants de moins de trois ans.

3-Loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République :

a) Genèse de la loi :

Lors de sa campagne électorale, François Hollande a fait de l'éducation une des priorités de son programme et notamment en voulant concentrer les efforts sur l'enseignement primaire. Il annonce dans son discours à Orléans du 9 février 2012 (ville de Jean Zay Ministre de l'Éducation Nationale du Front Populaire) :

J'ai décidé de faire de l'école maternelle et de l'enseignement primaire une priorité. Parce qu'il faut commencer par le commencement. Il faut investir là où l'arme éducative est la plus efficace.

Cette priorité se déclinera en plusieurs propositions. D'abord, le taux de scolarisation chez les enfants de plus de deux ans sera relevé, en priorité dans les zones de grande difficulté scolaire.

Pour la maternelle, il y aura une obligation d'accueil, pour le service public, à partir de l'âge de trois ans, dans l'enseignement public. Je ferai respecter cette obligation .

Le 7 décembre 2012, Vincent Peillon a adressé une lettre aux personnels de l'Éducation Nationale afin de présenter le contenu du projet de loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école.

L'équilibre est rétabli au profit de l'école primaire, qui souffre aujourd'hui d'un sous-investissement important. 14 000 postes seront destinés au développement, dès la rentrée 2013, **de l'accueil des enfants de moins de trois ans** et au dispositif "plus de maîtres que de classes" qui permettront, dans les secteurs les plus fragiles, d'accompagner des organisations pédagogiques innovantes et de résorber les difficultés qui se construisent au plus jeune âge.

Après une présentation de ce projet en Conseil des Ministres en janvier, ce projet de loi fut adopté par l'Assemblée Nationale le 5 juin 2013 en deuxième lecture et par le Sénat en seconde lecture le 25 juin 2013.

La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République a été publiée au Journal Officiel le 9 juillet 2013.

b) Les axes prioritaires de la loi :

La refondation a pour objet de faire de l'école un lieu de réussite, d'autonomie et d'épanouissement pour tous ;

-un lieu d'éveil à l'envie et au plaisir d'apprendre, à la curiosité intellectuelle, à l'ouverture d'esprit, à l'éducation au sensible ;

- un lieu où il soit possible d'apprendre et d'enseigner dans de bonnes conditions ;
- un lieu de sociabilisation permettant de former des citoyens et des jeunes qui pourront s'insérer dans la société et sur le marché du travail au terme d'une orientation choisie ;
- un lieu sachant transmettre et faire partager les valeurs de la République .

Annexe de la loi

Pour cela cette loi prévoit plusieurs mesures clés :

Mettre en place une nouvelle formation initiale et continue aux métiers du professorat et de l'éducation et faire évoluer les pratiques pédagogiques

- la création des écoles supérieures du professorat et de l'éducation
- une nouvelle formation initiale pour les enseignants et les personnels d'éducation

Donner la priorité à l'école primaire pour assurer l'apprentissage des fondamentaux et réduire les inégalités

- un rééquilibrage des moyens en faveur du primaire
- la mise en place du dispositif "plus de maîtres que de classes"
- le développement de l'accueil des enfants de moins de trois ans
- la redéfinition des missions de l'école maternelle
- la création d'un fonds spécifique d'aide aux communes pour la mise en œuvre de la réforme des rythmes

Faire entrer l'École dans l'ère du numérique

- la mise en place d'une éducation au numérique
- la création d'un service public de l'enseignement numérique
- l'élargissement du domaine de l'exception pédagogique
- la clarification de la répartition des compétences entre l'État et les collectivités territoriales

Faire évoluer le contenu des enseignements

- la redéfinition du socle commun et l'élaboration de nouveaux programmes
- la création d'un Conseil supérieur des programmes
- l'introduction d'un enseignement moral et civique
- la mise en place d'un parcours d'éducation artistique et culturelle
- l'enseignement obligatoire d'une langue vivante dès le cours préparatoire

Assurer la progressivité des apprentissages de la maternelle au collège

- la réaffirmation et la redéfinition du système des cycles d'enseignement
- une transition école-collège facilitée
- une aide aux élèves en difficulté repensée

Permettre à tous de réussir dans le second degré et de s'insérer dans la vie professionnelle dans les meilleures conditions

- la rénovation du collège unique
- l'instauration pour tous d'un droit au premier niveau de qualification reconnu
- la réforme de la carte des formations professionnelles initiales

Mieux associer les partenaires de l'École et mieux évaluer le système éducatif

- la mise en place des projets éducatifs territoriaux
- une association plus étroite des collectivités territoriales à la gestion des établissements
- la création d'un Conseil national d'évaluation du système éducatif

Nous pouvons donc affirmer que cette loi fait de la scolarisation des enfants de moins de trois ans une de ses priorités. Elle modifie ainsi l'article L113-1 du Code de l'Éducation :

Article L113-1 Modifié par la LOI n°2013-595 du 8 juillet 2013 - art. 8

Les classes enfantines ou les écoles maternelles sont ouvertes, en milieu rural comme en milieu urbain, aux enfants qui n'ont pas atteint l'âge de la scolarité obligatoire.

Tout enfant doit pouvoir être accueilli, à l'âge de trois ans, dans une école maternelle ou une classe enfantine le plus près possible de son domicile, si sa famille en fait la demande.

Dans les classes enfantines ou les écoles maternelles, **les enfants peuvent être accueillis dès l'âge de deux ans révolus** dans des conditions éducatives et pédagogiques adaptées à leur âge visant leur développement moteur, sensoriel et cognitif, précisées par le ministre chargé de l'éducation nationale. Cet accueil donne lieu à un dialogue avec les familles. Il est organisé en priorité dans les écoles situées dans un environnement social défavorisé, que ce soit dans les zones urbaines, rurales ou de montagne et dans les régions d'outre-mer.

Dans ces classes et ces écoles, les enfants de moins de trois ans sont comptabilisés dans les prévisions d'effectifs d'élèves pour la rentrée.

Cette loi met l'accent sur l'école maternelle en créant un cycle unique ; le cycle des apprentissages premiers (auparavant la Grande section de maternelle appartenait à la fois au cycle 1 et au cycle 2) et réaffirme ses missions :

Les missions de l'école maternelle seront redéfinies en lui donnant une unité par la création d'un cycle unique (petite section, moyenne section et grande section). Cette redéfinition prendra effet à la rentrée 2014. Il ne s'agit pas d'enfermer l'école maternelle sur elle-même, mais de lui permettre de préparer progressivement les enfants aux apprentissages fondamentaux dispensés à l'école élémentaire. Les enseignants de grande section de maternelle et de cours préparatoire d'un même secteur de recrutement continueront à se rencontrer de manière régulière afin d'échanger sur les acquis des élèves à l'issue de l'école maternelle et sur les besoins spécifiques des élèves bénéficiant d'aménagements particuliers de scolarité. Annexe de la loi.

Ainsi après une longue évolution, les politiques s'engagent à faire de l'école maternelle une priorité en terme d'éducation, qui sera sans nul doute le corollaire à une réussite scolaire future.

II- NOTION DE RÉUSSITE SCOLAIRE :

1) Définition :

La notion de réussite scolaire a évolué au fil du temps. Au début du XX ème siècle il était question d'assimiler cette réussite à l'obtention du certificat d'études, puis dans les années 1980 les politiques voulaient amener 80 % de la population scolaire au baccalauréat.

Ainsi cette notion de réussite ne s'entendait qu'au travers de l'obtention d'un diplôme.

La notion de réussite scolaire s'impose peu à peu et remplace la notion d'échec scolaire.

En effet, en 1981 les premières zones d'éducation prioritaire sont créées. Elles sont déterminées en fonction du taux d'échec scolaire d'un territoire ainsi qu'en se référant à des critères sociaux et économiques. Plusieurs plans de relance se sont succédé au cours des années suivantes et en 1998 on voit le terme d'échec scolaire disparaître au profit de celui de réussite scolaire. On ne parle plus de zones mais de réseaux d'éducation prioritaire au sein desquels sont conclus des contrats de réussite.

La loi d'orientation de 2005 lance le troisième plan de relance de l'éducation prioritaire et crée les Rar (réseaux ambition réussite) et les Rrs (réseaux de réussite scolaire).

Depuis la rentrée 2012, l'éducation prioritaire comprend les ECLAIRS (école, collèges, lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite) et les Rrs.

Ce glissement sémantique, d'échec scolaire à réussite scolaire vise un même objectif : réduire les inégalités en matière d'éducation afin d'amener tous les élèves vers la réussite scolaire.

D'après le sociologue Dominique Glasman :

Comme état, on pourrait avancer que la réussite éducative, c'est ce à quoi parvient un enfant ou un adolescent au terme d'une période donnée, au cours de laquelle il a été soumis à une action éducative, et qui se caractérise par un bien-être physique et psychique, une énergie disponible pour apprendre et pour entreprendre, une capacité à utiliser pertinemment le langage et à entrer en relation, une conscience acquise de ce que l'école peut lui apporter et de ce qu'il peut en attendre, une ouverture d'esprit à son entourage et au monde. C'est aussi le but que ses éducateurs ont atteint dans le travail avec lui. Comme processus, la réussite éducative est l'ensemble des initiatives prises et des actions mises en œuvre par ses parents, par son entourage ou par des professionnels pour permettre à l'enfant ou à l'adolescent de se rapprocher et d'atteindre cet état, et la progressive appropriation par l'intéressé de ce qui lui est fourni .

Annie Feyfant, Institut français de l'éducation – ENS de Lyon – Février 2014

A ce jour la réussite scolaire revêt divers sens car elle se définit au travers des missions qui incombent à l'école à savoir comme le souligne Annie Feyfant: **instruire, qualifier et se socialiser**.

Si l'école remplit ces trois missions, nous pouvons alors parler de réussite scolaire.

- INSTRUIRE : il s'agit de faire acquérir aux élèves des connaissances, des compétences, des savoirs-faire.

- QUALIFIER : il est question de vérifier que les élèves ont acquis les connaissances, compétences et savoir-faire cités précédemment. Ces objectifs scolaires assez généraux, varient en fonction du cycle en question. Pour exemple à la fin du cycle 2 (cycle des apprentissages fondamentaux), il s'agit pour les élèves concernés de savoir lire, à la fin du cycle 3 (cycle de consolidation), il leur est demandé de maîtriser un ensemble de compétences contenues dans le Socle Commun de Connaissances de compétences et de culture.

En ce qui concerne plus particulièrement le cycle 1 (cycle des apprentissages premiers), les attendus

varient en fonction du domaine travaillé.

Les programmes de 2015 comportent cinq domaines d'apprentissage:

- **Mobiliser le langage**
- **Agir, s'exprimer, comprendre à travers l'activité physique**
- **Agir, s'exprimer, comprendre à travers les activités artistiques**
- **Construire les premiers outils pour structurer sa pensée**
- **Explorer le monde**

Dans ces programmes, il est établi pour chaque domaine d'apprentissage, une définition, des objectifs à atteindre en fin de cycle, et des indications pédagogiques afin d'assurer la progressivité dans les apprentissages.

Néanmoins tous ces objectifs peuvent varier en fonction des élèves : nous pouvons parler d'élèves en difficultés scolaires pour lesquels les objectifs à atteindre seront spécifiés dans un PPRE (Programme personnalisé de réussite éducative: action spécifique d'aide, pour des élèves en difficulté dans l'acquisition des compétences du socle commun) et dans ce cas précis là nous pourrions également évoquer réussite scolaire.

- **SE SOCIALISER** : d'après la définition du dictionnaire Larousse il s'agit :

d'un processus par lequel l'enfant intériorise les divers éléments de la culture environnante (valeurs, normes, codes symboliques et règles de conduite) et s'intègre dans la vie sociale.

De plus dans l'annexe de la loi du 8 juillet 2013 ; loi d'orientation et de programmation pour la refondation de la République il est stipulé que « l'école est un lieu de sociabilisation permettant de former des citoyens et des jeunes qui pourront s'insérer dans la société... ».

Il est rajouté : « l'école maternelle [...] assure une première acquisition des principes de la vie en société et de l'égalité entre les filles et les garçons ».

2) Évaluation et facteurs de la réussite scolaire :

Plusieurs indicateurs peuvent permettre d'évaluer cette réussite scolaire.

Pour l'objectif numéro un qui est INSTRUIRE, l'Éducation Nationale transmet donc des compétences, des connaissances, des savoirs faire en se référant aux nouveaux programmes et on peut vérifier si cela est acquis en regardant le livret unique de compétences.

Ce livret scolaire unique (de l'école primaire au collège) permet de rendre compte aux parents des acquis de leurs enfants et de restituer ainsi une évaluation plus complète.

Pour chaque cycle, ce livret comporte :

- les bilans périodiques du cycle en cours
- les bilans de fin des cycles précédents
- les attestations obtenues : PSC1, ASSR 1 et 2, AER, attestation scolaire "savoir-nager" (ASSN)
- les appréciations générales

En ce qui concerne l'objectif numéro deux de la réussite scolaire QUALIFIER, on peut se référer à plusieurs points :

- le pourcentage de réussite aux examens ou diplômes (brevet, baccalauréat)
- le taux de redoublement (à nuancer car les politiques éducatives récentes veulent diminuer ce redoublement car cela ne serait pas forcément la réponse adéquate)
- les évaluations internationales comme citées dans l'introduction PISA

Il est plus difficile maintenant d'évaluer le troisième objectif qui est de SE SOCIALISER.

L'école maternelle est :

Une école où les enfants vont apprendre ensemble et vivre ensemble... La classe et le groupe constituent une communauté d'apprentissage qui établit les bases de la construction d'une citoyenneté respectueuse des règles de la laïcité et ouverte sur la pluralité des cultures dans le monde. C'est dans ce cadre que l'enfant est appelé à devenir élève, de manière très progressive sur l'ensemble du cycle. Les enfants apprennent à repérer les rôles des différents adultes, la fonction des différents espaces dans la classe, dans l'école et les règles qui s'y rattachent. Ils sont consultés sur certaines décisions les concernant et découvrent ainsi les fondements du débat collectif. L'école maternelle assure ainsi une première acquisition des principes de la vie en société .

Programmes de l'école maternelle 2015

Mais afin de se socialiser il est nécessaire que l'enfant se construise en tant qu'individu. Ceci est également stipulé dans les programmes de 2015 :

Se construire comme personne singulière, c'est découvrir le rôle du groupe dans ses propres cheminements, participer à la réalisation de projets communs, apprendre à coopérer. C'est progressivement partager des tâches et prendre des initiatives et des responsabilités au sein du groupe. Par sa participation, l'enfant acquiert le goût des activités collectives, prend du plaisir à échanger et à confronter son point de vue à celui des autres. Il apprend les règles de la communication et de l'échange... Ainsi, l'enfant trouve sa place dans le groupe, se fait reconnaître comme une personne à part entière et éprouve le rôle des autres dans la construction des apprentissages. Dans un premier temps, les règles collectives sont données et justifiées par l'enseignant qui signifie à l'enfant les droits (s'exprimer, jouer, apprendre, faire des erreurs, être aidé et protégé...) et les obligations dans la collectivité scolaire (attendre son tour, partager les objets, ranger, respecter le matériel...). Leur appropriation passe par la répétition d'activités rituelles et une première réflexion sur leur application. Progressivement, les enfants sont conduits à participer à une élaboration collective de règles de vie adaptées à l'environnement local. À travers les situations concrètes de la vie de la classe, une première sensibilité aux expériences morales (sentiment d'empathie, expression du juste et de l'injuste, questionnement des stéréotypes...) se construit... Au fil du cycle, l'enseignant développe la capacité des enfants à identifier, exprimer verbalement leurs émotions et leurs sentiments. Il est attentif à ce que tous puissent développer leur estime de soi, s'entraider et partager avec les autres.

Pour résumer, nous pouvons évaluer cette réussite scolaire en général en reprenant les idées de J.J Demba (Enseignant chercheur en didactique à l'Ecole Normale Supérieure de Libreville). La notion de réussite scolaire se définit au regard des caractéristiques suivantes :

- atteintes d'objectifs d'apprentissages scolaires propres à chaque étape du cheminement scolaire
- passage de l'élève en classe supérieure
- acquisition de savoirs cognitifs (...élève...qui acquiert les nouvelles connaissances et les nouveaux savoirs-faire [...] que l'institution scolaire prévoyait qu'il acquiert)
- réussite aux examens...
- instruction, socialisation et qualification : réalisation de son plein potentiel et atteintes de buts personnels fixés par l'étudiant

3) Les facteurs de la réussite scolaire :

Il est indéniable qu'un lien existe entre le milieu social de l'élève et la réussite scolaire de celui-ci.

Pierre Bourdieu (sociologue 1930-2002) et Jean Claude Passeron (sociologue 1930) dans leur livre *Les Héritiers* Editions de Minuit en 1964 , précisent que le capital social d'un enfant, c'est à dire son origine sociale, détermine son capital culturel. Par capital culturel, ils entendent un ensemble de savoirs et savoir-faire transmis par les adultes. Ainsi un enfant issu d'une classe sociale plus élevée aura un capital culturel plus important qu'un enfant issu d'un milieu social défavorisé.

Ainsi le capital culturel que possède un enfant au départ, aura un lien fort avec sa réussite scolaire.

Le rôle de l'école serait donc de gommer au maximum ces différences afin de produire et donner à tous les mêmes chances de réussite au départ.

C'est pourquoi il semble opportun de se demander si les élèves rentrant le plus tôt possible dans le circuit scolaire (moins de trois ans), pourraient voir cette différence d'origine sociale influencer le moins possible. Cela permettrait donc à tous de partir avec les mêmes chances sur le chemin de la réussite scolaire.

Cependant cette solution pourrait être complétée par d'autres dispositifs, tels que moins d'élèves par classe, plus de maîtres que de classe...

III- DÉVELOPPEMENT ET PSYCHOLOGIE DE L'ENFANT :

Il convient à présent d'appréhender quelques notions relatives au développement du jeune enfant (c'est à dire moins de trois ans) afin de comprendre toutes les transformations qui se jouent à cette période. Ainsi nous saurons quelles réponses l'école maternelle pourra et devra apporter à ces enfants.

Tout d'abord il est nécessaire de savoir ce que nous entendons par « développement ».

Selon le dictionnaire Larousse il s'agit de « **l'ensemble des phénomènes qui participent à la**

transformation progressive de l'être humain de la conception à l'âge adulte ».

Selon Philippe Mazet (pédopsychiatre et psychanalyste) et Didier Houzel (professeur de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent) le développement est « un processus qui fait passer l'enfant de l'état de nourrisson vagissant à l'être adulte ».

P. Mazet et D. Houzel *Psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent* Editions Maloine 1999

Comme l'écrivait F. Dolto (pédiatre et psychanalyste 1908-1988) dans son livre *La cause des enfants* Editions Pocket 2017

Quand on dit 2 ans et 3 ans, c'est comme si on disait 12 ans et 25 ans. A deux ans, de trois mois en trois mois, les enfants évoluent énormément ; leurs intérêts, leur mode de langage au sens large du terme sont en continuelle mutation.

« L'enfant est donc un être en voie de maturation physique et psychologique ».

R. Deldinme S. Vermeulen *Le développement psychologique de l'enfant* De Boek et Belin 7ème Edition 1997 (page 6)

Il s'agit donc de voir tous les mécanismes permettant le passage d'une étape à une autre puisque le jeune enfant est un sujet qui acquiert petit à petit des connaissances et des compétences.

Nous nous intéresserons donc dans le développement qui suit à l'enfant de deux ans et de ses évolutions du point de vue de son développement moteur, intellectuel, affectif, social et à l'acquisition du langage.

Mais tout ceci est d'un point de vue général, dans des conditions normales, aucun enfant ne vit ni ne grandit en vase clos. « Son développement subit notamment l'influence du statut socio-économique, de l'arrière plan ethnique et culturel de son milieu familial » (page 6).

1- Le développement moteur :

L'enfant est en premier lieu un être moteur, c'est à dire que dans ses premiers échanges communicationnels, il joint le geste à la parole. Ceci disparaîtra au fur et à mesure de ses acquisitions langagières. Ainsi « la croissance et la coordination motrice dominant la vie du jeune enfant » (page 25). Selon Henri Wallon (philosophe et médecin 1879-1962) il existe différents stades de développement; le stade impulsif et émotionnel (de la naissance à un an), le stade sensori-moteur et projectif (de un an à trois ans), le stade du personnalisme (de trois ans à six ans), le stade catégoriel (de six ans à onze ans), et le stade de l'adolescence (de onze ans à seize ans). Nous nous intéresserons plus particulièrement au stade sensori-moteur et projectif. A ce stade le geste devient « un instrument d'action sur le monde extérieur », et de ce fait l'enfant commence à se représenter mentalement le geste, l'action. C'est le début de la conceptualisation.

L'acte graphique passe du stade de mouvement réflexe à une activité plus contrôlée. Le « gribouillage » s'organise peu à peu (voir annexe 1 Tableau de Rodha Kellog).

2- Le développement intellectuel :

Selon la théorie de Piaget (psychologue 1896-1980) il existe quatre stades du développement intellectuel qui sont influencées par différents facteurs comme la croissance, la maturation.

Le développement est fondé sur le biologique.

Il y a le stade sensori-moteur (de la naissance à deux ans), le stade pré-opératoire (de deux ans à sept ans), le stade des opérations concrètes (de sept ans à douze ans) et le stade des opérations formelles (de douze ans à seize ans).

Pour passer d'un stade à l'autre, l'enfant s'adapte à une situation nouvelle ce qui est le reflet d'un comportement « intelligent ».

Ainsi pour Piaget, le développement doit précéder l'apprentissage, il ne peut être enseigné quelque chose à un enfant que s'il a atteint la maturation cognitive à cet apprentissage.

Pour cela cette théorie s'oppose à celle de Vygotsky (psychologue 1896-1934) qui au contraire signifie qu' un « apprentissage devance toujours le développement ». L'intelligence se développe grâce à des outils psychologiques que l'enfant trouve dans son environnement parmi lesquels le langage est un outil fondamental. Vygotsky évoque la notion de zone proximale de développement c'est à dire tout ce que l'enfant peut faire quand une aide appropriée lui est apportée.

Retenons simplement ce que dit Hubert Montagner: « la connaissance, c'est d'abord le geste qui réussit, puis le geste reproduit intentionnellement, puis le geste qui s'ébauche ou s'imagine ».

L'enfant et la communication - Comment gestes, attitudes, vocalisations deviennent des messages
Editions Broché – 2012

3- Le développement affectif :

Selon René Spitz (1887-1974) il existe trois stades d'évolution affective :

- le stade an-objectal,
- le stade pré-objectal
- le stade objectal.

Nous nous pencherons ici sur le terme d'attachement développé par Bowlby (psychiatre et psychanalyste 1907-1990).

Dans un premier temps l'attachement est le lien qui unit l'enfant à sa mère. Ce phénomène d'attachement se prolonge souvent par l'investissement affectif d'un objet transitionnel (doudou) qui symbolise l'autre, la mère, et qui joue un rôle sécurisant. Il existe diverses phases dans cet attachement et vers deux ans (dernière phase) l'enfant peut s'attacher à une personne secondaire.

En sortant de cet attachement progressivement, l'enfant accédera aux relations avec les tiers et grandira.

Ce stade correspond approximativement au stade anal défini par Freud durant lequel l'enfant acquiert une certaine autonomie corporelle (maîtrise de ses sphincters) ainsi qu'une certaine autonomie relationnelle : il choisit de faire plaisir donc naissance de la notion d'échange, plaisir du jeu. C'est la naissance du moi ; l'enfant et la mère sont deux individus séparés.

4- Le développement social :

La socialité (ou sociabilité) est la tendance qui pousse l'être humain vers les autres et qui se développe notamment de deux à trois ans. L'enfant souhaite être avec les autres, il s'intéresse à ce que font les autres mais son comportement est encore présocial. Il existe à cet âge un besoin de compagnie mais l'égoïsme (l'enfant ne peut considérer qu'un seul point de vue : le sien) et l'instabilité de caractère constituent encore des entraves au développement de la coopération.

Le développement social se constitue en grande partie entre 0 et 3ans, à partir de la relation aux parents et des apprentissages (réactions circulaires primaires :actes répétitifs, réactions secondaires :répétitions intentionnelles d'actes gratifiants, réactions tertiaires : sous une forme modifiées).

A partir de trois ans la tendance à aller vers l'autre se développe, l'enfant désire être avec les autres. Jusqu'à cette âge, les échanges sont très limités, il y a plus souvent juxtaposition de sujets indépendants les uns des autres. (Les enfants jouent à la même chose, mais chacun pour soi d'où la nécessité pour le professeur des écoles de prévoir le même jeu en plusieurs exemplaires ceci afin de limiter les conflits et d'inciter à jouer ensemble).

5- L'acquisition du langage :

a) Evolution

Le langage verbal est compris des enfants dès leur plus jeune âge, bien avant qu'ils ne puissent le maîtriser eux-mêmes. Après l'acquisition de la marche vient celle de la parole.

Margareth Malher (1897-1985 psychiatre et psychanalyste) développe le concept de naissance psychologique de l'enfant ou de seconde naissance.

Cette acquisition du langage se fait progressivement.

De la naissance à l'âge d'un an il s'agit de la **phase pré-linguistique** durant laquelle l'enfant émet des cris, des sons, sans prononcer réellement de mots. Le nouveau né émet des sons et progressivement, après être passé par divers stades comme le roucoulement (environ autour des six premières semaines de vie), le babillage (entre trois et quatre mois), la lallation (de six à douze mois), il arrive à ce que l'on nomme l'écholalie (imitation de sons émis par des tiers).

Mais la phase qui nous intéresse plus particulièrement est la **phase linguistique** proprement dite.

Elle se décompose en plusieurs stades.

L'enfant commence à reproduire des « mots-phrases » ou holophrases. Cela varie en fonction de la situation en cours mais aussi en fonction de l'affect. Un mot-phrase peut revêtir plusieurs sens comme par exemple : « papo » peut vouloir signifier « met ton chapeau », « enlève ton chapeau », « il est beau mon chapeau » (page 40). Nous notons ici l'importance de la situation pour donner un sens au mot-phrase.

Vers dix-huit mois apparaît le stade de la pré-phrase. L'enfant énonce environ deux mots rangés selon l'importance affective que ce dernier leur accorde.

Par exemple : « moi pati » peut signifier « je veux partir ».

Durant ce stade, il est dans le premier âge questionneur (le second apparaît vers trois ans), ce qui correspond à l'expansion de son vocabulaire. Cet accès au langage se poursuit et devient de plus en plus important entre deux et trois ans : les mots vont se multiplier, et ils ne seront plus un simple son ou signal, mais prendront du sens, une valeur de désignation. En moyenne, le nombre de mots passe de 100/200 à deux ans, à 1000/1200 vers trois ans. Bien évidemment tous ces mots ne seront pas prononcés correctement mais tout ceci doit se réguler entre quatre et sept ans. On parle maintenant de proto-phrase puisque l'enfant commence à agencer les mots les uns par rapport aux autres.

Les structures syntaxiques se mettent en place ce qui nécessite de la part des adultes qui les entourent (milieu familial et/ou scolaire) un effort constant pour formuler correctement les phrases.

De plus on remarque que l'enfant est attiré par la parole de l'adulte plus que par celle de ses pairs, il apprécie les histoires lues par exemple.

Le langage, comme le précise Piaget, participe au développement cognitif de l'enfant mais surtout à son accès à la fonction symbolique. Il se met à repérer mentalement des images avant de les mettre en mot. On passe du langage d'action au langage d'évocation.

Le langage d'action ou langage en situation c'est le langage qui accompagne l'action, dans l' « ici et maintenant ». Il est fréquemment accompagné de gestes, qui complètent les paroles . Il est utilisé en famille, et à l'école. Dans ce dernier cas, l'enfant devra apprendre à parler avec des adultes qu'ils ne connaît pas, et qui ne le comprennent pas forcément, mais aussi il devra apprendre à communiquer dans un groupe.

Le langage d'évocation est un langage hors contexte. Il nécessite un lexique plus vaste et une syntaxe plus précise.

Évoquer , c'est imaginer dans sa tête, « c'est faire revivre mentalement quelque chose que nous venons de vivre. »

Contrairement au langage d'action qui évolue grâce aux diverses situations communicationnelles, le langage d'évocation s'apprend puisque l'enfant doit construire des représentations mentales, imaginer, se rappeler ou mémoriser.

Prendre conscience d'une opération, c'est la faire passer du plan de l'action sur celui du langage, c'est donc la réinventer en imagination pour pouvoir l'exprimer en mots.

Piaget, *La prise de conscience / Réussir et comprendre* PUF 1974.

b) Interprétation de cette évolution :

Comme indiqué précédemment, l'acquisition du langage s'établit en parallèle des acquisitions dans les autres domaines (motricité, intelligence, affectivité). Cette acquisition langagière se produit au travers de divers aspects tels que l'acquisition du système phonétique, l'acquisition du lexique, l'acquisition morphologique, et l'acquisition syntaxique.

En ce qui concerne l'acquisition du système phonétique ; il s'agit de la reproduction de phonèmes qui dépendent de mécanismes auditifs et moteur (au niveau de la bouche et du palais notamment). Ainsi la première voyelle qui est prononcée est le a et les premières consonnes sont en général le p et le b. Ce qui explique que les premiers mots énoncés soient souvent « mama » (maman) et « papa ».

Concernant l'acquisition du lexique, l'enfant désigne par un mot un objet unique, puis ce même mot devient un hyperonyme pour être ensuite exclusivement réservé au bon objet.

Pour l'acquisition morphologique, l'enfant, entre deux et trois ans, repère certaines régularités dans les sons qu'il entend et il les généralise.

Enfin, pour l'acquisition syntaxique, il faut attendre que l'enfant utilise plusieurs mots pour qu'apparaisse progressivement une syntaxe.

PARTIE CONSTATATIONS ET ANALYSES

I- MODALITÉS ET PANEL DE L'ENQUÊTE :

1- Modalités:

Afin de répondre à la question initiale à savoir : est ce que la scolarisation des enfants de moins de trois ans peut-elle être un gage de réussite scolaire, un questionnaire (annexe 2) a été réalisé.

Ce dernier a été diffusé de trois façons :

- soit remis en mains propres à des professeurs des écoles (quatre retours)
- soit envoyé par mail à des professeurs des écoles maîtres formateurs (deux retours)
- soit diffusé par le biais de l'ESPE de Carcassonne aux professeurs des écoles stagiaires (quatre retours)

- soit diffusé par le biais de l'AGEEM (association générale des enseignants des écoles et classes maternelles publiques - six retours)

L'AGEEM est une association loi 1901 qui a pour mission :

d'étudier toutes questions d'ordre pédagogique en vue du progrès et du perfectionnement de l'éducation dans les écoles maternelles publiques, de défendre et promouvoir les droits et intérêts généraux des enfants des écoles et classes maternelles publiques, en même temps que ceux de l'équipe éducative [...] L'AGEEM réfléchit à propos de tous les champs d'activités des enfants en gardant toujours à l'esprit les particularités des enfants de 2 à 6 ans, leurs besoins spécifiques et multiples que tout enseignant se doit de respecter.

www.ageem.fr

Le questionnaire a été envoyé à la direction audoise de cette association qui l'a ensuite diffusé nationalement à tous ses adhérents.

2- Panel :

	Nombre d'élèves	Nombre de TPS	Nombre d'élèves non francophone	Nombre d'élèves issus d'un milieu défavorisé	Classe en ZEP
Classe 1	23	10	15	7	OUI
Classe 2	25	12	12	20	OUI
Classe 3	26	6	0	0	NON
Classe 4	19	19	19	19	OUI
Classe 5	24	24	4	10	OUI
Classe 6	24	6	0	3	NON
Classe 7	17	2	2	0	NON
Classe 8	11	11	0	0	NON
Classe 9	17	3	0	2	NON
Classe 10	24	6	0	0	NON
Classe 11	28	9	0	0	NON
Classe 12	26	6	0	0	NON
Classe 13	24	6	0	0	NON
Classe 14	24	4	0	0	NON
Classe 15	26	6	0	0	NON
Classe 16	25	6	0	0	NON
TOTAL	363	136	52	61	

 Classe unique de TPS

Au vue des questionnaires ayant été reçu, l'enquête portera sur un total de 363 enfants et plus précisément sur 136 TPS (toute petite section : enfants de moins de trois ans scolarisés).

Sur un total de seize classes interrogées, seulement quatre sont en zone d'éducation prioritaire.

Nous notons la présence de trois classes uniques de TPS ayant un effectif variant de 11 à 24 élèves, dont deux sont en réseau d'éducation prioritaire.

Sur l'ensemble du panel interrogé (comportant 363 enfants) :

- **37,5 % sont des TPS**
- **14,3 % sont non francophones**
- **16,8 % sont issus d'un milieu défavorisé**

Au regard des réponses données, plusieurs points importants sont apparus quant à la scolarisation des ces élèves de moins de trois ans à savoir :

- nécessité d'une rentrée scolaire préparée en amont ainsi que le jour J
- nécessité d'un aménagement spatial et temporel
- nécessité d'inclure les parents de ces élèves dans le parcours scolaire

Cela étant dit, la question se pose quant aux apprentissages de ces élèves dans trois domaines plus particulièrement :

- l'acquisition du langage
- le développement de la motricité
- la socialisation

Il est nécessaire également de faire le point sur les apports de cette scolarisation précoce sur les enfants issus de milieu non francophone, ou issu de milieu défavorisé .

Enfin, il paraît opportun de faire le lien entre cette scolarisation précoce et la réussite scolaire.

Chaque développement sera réalisé grâce aux différentes réponses que les professeurs des écoles ont apporté eu égard aux questions posées dans le questionnaire.

II- CONSTATATIONS ET ANALYSES :

1- Une rentrée qui se prépare :

L'entrée à l'école maternelle est un moment très important puisqu'il est la première approche du milieu scolaire pour les enfants. Cela peut-être également la première séparation parents-enfant. Dans ce nouvel univers il va découvrir de nouveaux repères ; que ce soit sur le plan affectif (notion de séparation), sur le plan social (notion de vie en collectivité) ou sur le plan spatial et temporel (découverte de nouveaux lieux et rythme de la vie de la classe).

Afin que la rentrée scolaire du mois de septembre se déroule dans les meilleures conditions pour ces

jeunes élèves, tous les professeurs des écoles interrogés s'accordent à dire que cette rentrée doit être préparée en amont c'est à dire dès le mois de juin.

L'enfant ne peut s'ouvrir au monde de l'école, que s'il se sent bien dans la classe malgré l'absence de ses parents. Pour pouvoir entrer dans les apprentissages, il a besoin de trouver une sécurité affective et d'être reconnu personnellement. Le premier accueil de l'enfant à l'école présuppose d'accompagner patiemment et progressivement la séparation en tenant compte du passé de l'enfant et de l'étayage parental.

Si quelques enfants investissent l'école avec succès dès les premiers contacts, la plupart d'entre eux ont besoin de modalités d'accueil spécifiques pour éviter qu'ils ne soient submergés par de la détresse et de l'anxiété qu'ils expriment alors à travers les pleurs, l'agressivité ou le mutisme. ... Pour cela il est indispensable d'associer étroitement les parents à la préparation et l'aménagement de la rentrée, première étape de scolarisation de leur enfant.

<http://eduscol.education.fr/ressources-maternelle>

A ce titre une fiche d'accueil peut-être mise en place par l'enseignant afin de mieux connaître l'environnement familial de l'enfant ainsi que ses habitudes (mode de garde préalable, a-t-il des frères et/ou sœurs, mangera-t-il à la cantine, ira-t-il à la garderie...)

a) Une rentrée préparée en amont :

	Rencontre avec le directeur de l'école en juin	Rencontre avec l'équipe éducative en juin	Découverte spatiale de l'école	Possibilité d'assister à un moment de classe en juin	Possibilité d'aménagement des horaires le jour de la rentrée en septembre
Classe 1	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Classe 2	OUI	OUI	OUI	OUI	NON
Classe 3	OUI	NON	OUI	NON	OUI
Classe 4	OUI	OUI	OUI	NON	OUI
Classe 5	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Classe 6	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Classe 7	OUI	OUI	OUI	NON	OUI
Classe 8	OUI	OUI	OUI	NON	OUI
Classe 9	OUI	OUI	OUI	NON	OUI
Classe 10	NON	NON	NON	NON	OUI
Classe 11	OUI	OUI	OUI	NON	OUI
Classe 12	OUI	OUI	OUI	NON	OUI
Classe 13	OUI	OUI	OUI	NON	OUI
Classe 14	OUI	OUI	OUI	NON	OUI
Classe 15	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Classe 16	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Total de réponses positives	93,8 %	87,5 %	93,8 %	37,5 %	93,8 %

Tout commence par un entretien avec le directeur de l'école maternelle. C'est le cas pour 98,3 % du panel interrogé. Il s'agit de faire connaissance avec l'enfant et ses parents, d'expliquer les enjeux de cette scolarité précoce, de présenter l'équipe éducative (professeur des écoles et ATSEM) et de découvrir les locaux. Cela étant, un projet de scolarisation est établi précisant les modalités d'accueil de l'élève.

Lors de cet entretien le directeur précise aux parents que l'enfant devra venir à l'école tous les jours ; ceci afin de s'adapter le plus rapidement possible à cette vie scolaire.

Dès que cela est possible une rencontre avec le professeur des écoles et l'ATSEM (agent territorial école maternelle) est faite. Dans le cadre de cette enquête 87,5 % du panel interrogé a rencontré les enfants dès le mois de juin. Il s'agit d'un premier contact pour le futur élève avec les adultes qui s'occuperont de lui durant l'année scolaire. Cela peut se faire par une simple prise de contact, mais il peut y avoir également la possibilité pour certains d'assister à un moment de vie de classe (développé ultérieurement).

Concernant la découverte des locaux ; elle a lieu dans 93,8 % des cas. L'enfant pourra avoir ainsi un premier contact visuel avec ce nouvel environnement.

En ce qui concerne la possibilité d'assister (pour les parents et l'enfant) à un moment de vie de classe dès le mois de juin ; les résultats sont beaucoup plus divergents puisque seulement 37,5 % du panel prévoient cette possibilité. Il existe cependant d'autres modalités comme par exemple des journées portes ouvertes durant le mois de juin ou bien encore des liaisons crèche-école maternelle.

Il s'agit dans ce cas d'accueillir au mois de juin des enfants de la crèche qui devraient aller à l'école maternelle à la rentrée suivante. Trois ou quatre enfants ainsi qu'un accompagnateur (parent ou éducateur) assistent à un moment de classe (une heure trente environ). Ils participent ou non aux activités proposées par le professeur des écoles et ont ainsi un premier contact avec la vie de classe.

Le jour J ; c'est à dire le jour de la rentrée, nous pouvons noter plusieurs modalités d'accueil et d'assouplissement selon les professeurs des écoles.

Sur les seize classes interrogées, sept prévoient un horaire d'accueil identique pour les TPS et les autres élèves, les neuf autres professeurs assouplissent cette règle :

- certains prévoient un horaire d'arrivée décalé (de 30 à 45 minutes plus tard – 5 classes)
- certains prévoient une arrivée par petit groupe échelonné (deux classes uniques de TPS)
- d'autres encore prévoient une arrivée aux mêmes horaires mais avec un temps de classe plus court (1heure 30 environ – 2 classes).

Concernant le rôle des parents en ce jour de rentrée, là encore les situations divergent:

- trois classes n'acceptent les parents que sur le temps d'accueil c'est à dire de cinq à dix minutes (pas les classes uniques de TPS)
- les treize autres classes acceptent les parents sur des temps pouvant varier de vingt minutes à une heure trente soit jusqu'à la récréation.

Que ce soit sur les horaires d'accueil et/ou sur le rôle des parents en ce jour de rentrée, on ne peut pas dire qu'il y ait de consensus au niveau des professeurs des écoles. Le mot d'ordre semble être malgré tout la souplesse, l'adaptabilité et l'implication des parents.

b) Un aménagement spatial et temporel :

Concernant l'aménagement temporel, 68,75% du panel interrogé accueillent les TPS selon les mêmes modalités que les autres élèves (mêmes horaires, même fonctionnement c'est à dire avec changement d'activité toutes les 30 minutes).

Vous trouverez en annexe 3 un emploi du temps type d'une classe unique de TPS joint par un professeur interrogé.

Les 31,25 % restants aménagent cet emploi du temps :

- soit les horaires d'arrivée et de départ varient par rapport aux autres élèves
- soit le temps d'accueil est plus court (une demi matinée en général c'est à dire jusqu'au moment de la récréation).

Concernant l'aménagement spatial de la classe : l'ensemble du panel interrogé fonctionne avec divers espaces dans la classe. Leur nombre varient de cinq à douze. On peut citer par exemple un espace sensoriel, un espace dînette, un espace construction, un espace motricité...

Une enseignante a aménagé sept ou huit espaces dans sa classe en lien avec les intelligences multiples.

Cette notion d' « Intelligences multiples » a été proposée par un professeur de l'Université de Harvard, Howard GARDNER, en 1983 dans son livre *Frames of Minds : the Theory of Multiple Intelligence*. Pour lui, chaque individu dispose non pas d'un seul mais de plusieurs types d'intelligences, pour lesquelles il a naturellement une plus ou moins grande compétence. (L'intelligence corporelle / kinesthésique, L'intelligence interpersonnelle, L'intelligence intrapersonnelle, L'intelligence logique-mathématique, L'intelligence musicale / rythmique, L'intelligence naturaliste, L'intelligence verbale-linguistique, L'intelligence visuelle / spatiale)
<http://www.lepetitjournaldesprofs.com/blog/2014/10/06/des-intelligences-multiples/>

Ces espaces évoluent sur l'année pour 87,5 % d'entre eux.

Les déplacements à l'intérieur de ces espaces est libre et au choix des élèves.

87,5 % des classes sont équipées d'un coin repos :

- trois classes ont un ou deux lits à disposition
- huit classes ont des banquettes avec des coussins

- trois classes ont une tente ou une cabane avec des coussins

93,75 % ont des meubles bas dans la classe, les meubles hauts étant rangés contre les murs. Cela permet aux élèves d'avoir une vue d'ensemble sur la classe. Cela permet également au professeur de visualiser tous ses élèves.

Les doudous (objets transitionnels) sont en libre accès pour ces élèves.

Enfin, les lieux d'hygiène sont le plus souvent (93,75%) à proximité de la classe, soit carrément dans la classe, soit avec une table à langer dans une classe unique de TPS.

Nous voyons ainsi comment cet aménagement spatial est important puisqu'il répond aux besoins spécifiques de ces enfants à savoir :

- **assurer la sécurité affective** : plusieurs espaces qui évoluent, meubles bas afin de visualiser les adultes de la classe, accès libre aux « doudous »
- **répondre aux besoins physiologiques** : nécessité d'avoir les sanitaires proches de la salle de classe, nécessité d'avoir un coin repos à l'intérieur de la classe
- **satisfaire les besoins moteurs** : ces élèves ont besoin de bouger, ramper, circuler librement
- **répondre aux besoins relationnels** : les espaces de jeu permettent de faciliter la communication entre pairs
- **le développement de l'autonomie** : l'installation des espaces, leur accès libre permet aux enfants d'acquérir une certaine autonomie (notamment ils aiment participer au rangement du matériel utilisé).

Exemple d'aménagement d'une classe accueillant des TPS.



c- Le rôle des parents :

Comme vu plus haut, les parents sont impliqués dans la scolarité de leur enfant en amont de la première rentrée. Mais leur participation à la vie de l'école continue tout au long de l'année scolaire. 62,5 % des professeurs des écoles rencontrent les parents au moins deux fois dans l'année pour parler de la scolarité de leur enfant. Les autres le font soit à la demande des parents soit au besoin.

62,5 % font participer également les parents à la vie de la classe :

- soit lors de sorties scolaires comme accompagnateurs
- soit lors d'ateliers parents-enfants (une fois par mois) au cours desquels les parents conviés participent à l'élaboration d'une recette de cuisine, ou à la lecture d'albums.

Le cadre éducatif et pédagogique ainsi posé et partagé par l'équipe éducative, pédagogique et par les parents des élèves contribuera à la réussite de cette scolarisation précoce.

<http://eduscol.education.fr/ressources-maternelle>

2- Pour quels apprentissages:

Nous nous intéresserons ici à trois apprentissages à savoir ; l'acquisition du langage, le développement de la motricité et la socialisation.

Concernant l'évaluation de ces apprentissages, l'ensemble des professeurs valident les diverses compétences acquises par ces élèves au regard de grilles d'observation.

a- L'acquisition du langage :

Le langage verbal est compris des enfants dès leur plus jeune âge, bien avant qu'ils ne puissent le maîtriser eux-mêmes. En moyenne, le nombre de mots passe de 100/200 à deux ans, à 1000/1200 vers trois ans. Cette acquisition du langage se fait progressivement et les enseignants ont un rôle essentiel à jouer auprès de ces jeunes élèves.

L'acquisition de ce langage se fait ;

- **lors des rituels** : tous les professeurs des écoles s'accordent à dire que le langage en situation, « le plus proche possible de ce que les enfants vivent », est la base de leur travail. La phase d'habillage, de déshabillage, le lavage des mains sont autant de situations concrètes qui permettent de favoriser le langage. Tous insistent sur le fait de répéter les mots utilisés, jour après jour, afin que les élèves se les approprient. Certains utilisent des photos, des imagiers en appui des mots, d'autres peuvent utiliser des listes de mots prévues à l'avance avec des objectifs ciblés et des grilles de progression, ce qui permet « une individualisation de l'apprentissage (zone proximale de développement) ». L'essentiel est la répétition, la sollicitation constante.

- **à l'intérieur de chaque espace** : le travail est le même que lors des divers rituels, cela favorise les situations d'interactions entre adultes et enfants mais aussi entre pairs (possibilité de créer un scénario pour donner une impulsion au sein de chaque espace).

Certains enseignants ont une liste de mots à utiliser par espace.

- **lors de projets pédagogiques spécifiques** : durant l'année scolaire divers projets peuvent être mis en place par le professeur des écoles (la ferme, la toilette, les couleurs et le carnaval, le printemps et notre jardin...). Autant de projets qui permettent d'enrichir le langage en se raccrochant constamment au concret.

Afin de développer les capacités langagières, le professeur s'appuie sur des situations du quotidien vécues par l'élève. Cette pédagogie du langage nécessite une attention constante des comportements des enfants afin de mettre des mots sur les situations vécues. Il conviendra de faire extrêmement attention à la qualité de la diction, à la syntaxe. Des gestes pourront accompagner les actes langagiers. Le professeur a un rôle d'étayage, d'encouragement, de sollicitation.

Peu à peu, ce langage d'action (ici et maintenant) évoluera vers un langage d'évocation avec pour support des albums, des boîtes à raconter par exemple.

b- Le développement de la motricité :

L'enfant est en premier lieu un être moteur, c'est à dire que dans ses premiers échanges communicationnels, il joint le geste à la parole. Ceci disparaîtra au fur et à mesure de ses acquisitions langagières.

Concernant l'apprentissage de la motricité en général, tous les professeurs des écoles mettent en avant le besoin de se mouvoir pour ces jeunes élèves. Ainsi tous insistent sur la liberté de déplacement à l'intérieur de la classe. Afin d'affiner cette motricité, les professeurs ont recours à des parcours de motricité variés (salle de motricité, cours d'école ou parfois même dans la classe) et répondant à des objectifs précis et évolutifs afin de développer des compétences correspondant à ces objectifs.

Les éléments mis à la disposition des élèves doivent être variés.

Certains professeurs ont des trotteurs ou tricycles à l'intérieur de leur espace moteur au sein même de la classe.

Concernant la motricité fine, plusieurs activités peuvent être proposées :

- les rituels d'habillage et de déshabillage
- les activités de manipulation : pâte à modeler, pince à linge, activités de type Montessori
- les activités graphiques proprement dites : peinture avec divers outils comme les doigts, la main, l'éponge..., divers supports, diverses consignes (référence à la méthode SMOG : support-médium-outil-geste). Les feutres n'interviennent que plus tardivement.

L'essentiel pour ces élèves est de manipuler, faire et refaire encore.

c- La socialisation :

La sociabilité est la tendance qui pousse l'être humain vers les autres et qui se développe notamment de deux à trois ans. L'enfant souhaite être avec les autres.

Cette scolarisation précoce, correspond souvent à la première séparation pour l'enfant. Il se retrouve dans un nouvel espace, avec d'autres enfants, des règles différentes, de nouveaux adultes qui vont s'occuper de lui mais qui ne le comprennent pas.

Ce nouvel endroit va devenir un lieu d'échanges entre l'enfant et l'adulte et entre pairs.

L'adulte doit instaurer un climat de confiance avec les élèves afin de favoriser l'échange communicationnel. Le maître mot est patience, bienveillance, respect du désir de chacun d'entrer en communication ou non.

La communication se fera également entre pairs. Pour cela les divers espaces de la classe sont des lieux propices aux échanges.

Un point important est à relever ; deux professeurs interrogés précisent qu'il est indispensable que les TPS soient intégrés au sein d'une classe multi-niveaux et non dans une classe unique de TPS. Ils précisent que pour entrer en communication avec des MS (moyenne section) ou GS (grande section), ces jeunes élèves devront faire un effort langagier contrairement à une classe unique de TPS où ces derniers peuvent créer leur propre langage.

3- Les apports de cette scolarisation précoce pour les enfants non francophones et/ou issus de milieu défavorisé :

Il est indéniable pour ces professeurs que la scolarisation précoce des enfants non francophones est bénéfique : « c'est une immersion de 6 heures par jour, 24 heures par semaine, sur une année la différence est énorme », « ils sont dans un bain de langue française », « plus l'apprentissage du français est tôt, plus cela sera facile pour ces élèves », « familiarisation avec la langue, et une imprégnation dans une culture différente de la leur ».

Il en va de même lorsque ces élèves sont issus d'un milieu défavorisé : « le langage scolaire et les codes de l'école seront mieux compris et plus précocement », « cela permet de faire découvrir des activités simples qu'ils ne connaissent pas à la maison, cela permet une autre stimulation des enfants » (toujours par le jeu, par l'imprégnation et non pas par la contrainte).

L'ensemble des enseignants préconisent cette scolarisation précoce pour ces élèves (non francophones et/ou issu d'un milieu défavorisé) car cela constitue une immersion dans la langue française, avec un enrichissement du vocabulaire et un apprentissage des codes de l'école et de la socialisation.

4- Le lien avec la réussite scolaire :

Comme indiqué plus haut, la réussite scolaire peut se définir par trois aspects :

- INSTRUIRE : il s'agit de faire acquérir aux élèves des connaissances, des compétences, des savoirs-faire.
- QUALIFIER : il est question de vérifier que les élèves ont acquis les connaissances, compétences et savoir-faire cités précédemment.
- SE SOCIALISER : d'après la définition du dictionnaire Larousse il s'agit :

d'un processus par lequel l'enfant intériorise les divers éléments de la culture environnante (valeurs, normes, codes symboliques et règles de conduite) et s'intègre dans la vie sociale.

En ce qui concerne le mot « instruire » ; il est indéniable que cette scolarisation précoce apporte des connaissances, des compétences ou des savoir-faire à ces élèves. Plus précisément nous avons vu qu'ils vont les acquérir dans les domaines moteur et langagier notamment.

En ce qui concerne le mot «qualifier» ; les professeurs des écoles valident les compétences des élèves grâce à des grilles d'observation.

Viviane Bouysse (inspectrice générale de l'Education Nationale) évoque l'évaluation positive. Cela permet :

- de se rendre compte de ce que l'élève sait réaliser seul (stabilité des compétences et transfert de acquis)
- de rendre compte aux parents et aux élèves des progrès ainsi réalisés
- au professeur des écoles d'apporter une aide ciblée à certains élèves, d'accompagner, de rassurer.

Par cette évaluation, il faut entendre l'idée de progrès d'un individu au sein d'un groupe. Cela s'inscrit dans un processus continu fondé sur l'observation des élèves au quotidien, dans des situations variées et en tenant compte du rythme de chacun.

Les professeurs des écoles interrogés, valident les compétences des élèves par le biais de grilles d'observation, par le biais de photos et notent ainsi les compétences acquises par chaque élève.

Enfin en ce qui concerne le terme « socialiser » ; nous avons constaté que cette scolarisation précoce favorise les échanges entre pairs ou avec les adultes de la classe, cela favorise le vivre ensemble, le respect des règles et des codes de l'école.

Les enseignants se rendent compte d'une différence entre des élèves qui ont intégré le cursus scolaire en TPS par rapport à des élèves qui n'entrent qu'en PS. Nous pouvons citer quelques commentaires :

« la différence est flagrante », « la différence est très nette en PS », « oui, au niveau du langage, de la socialisation, de l'autonomie », « cela leur donne une certaine assurance et cela leur permet d'entrer plus vite dans les apprentissages de PS et cela supprime quelques inégalités ».

Ainsi les professeurs des écoles ayant des TPS pensent en majorité (exception faite des Professeurs des Ecoles Stagiaires qui n'ont pas assez de recul), que cette scolarisation précoce facilite les apprentissages futurs. Voici certains de leurs commentaires :

« je pense que la scolarisation précoce permet de préparer le langage et la vie en groupe avec un univers adapté aux tout-petits », « ces enfants ont déjà fait la séparation avec les parents. Ils connaissent les divers lieux de l'école et son fonctionnement. Ils ont un langage plus avancé et ont engrangé des tonnes d'expériences ans les divers domaines. Ils sont prêts à aller plus loin. »

CONCLUSION

La scolarisation des enfants de moins de trois ans est une question ancienne puisqu'il faut remonter à la fin du XVIIIème siècle pour voir apparaître les premières institutions accueillant ce jeune public. A l'époque cela correspondait plus à un problème économique et sociétal que réellement éducatif. Depuis, la question de la scolarisation précoce a connu diverses évolutions que ce soit sur la question de son utilité concrète, ou sur les contenus d'apprentissages pour ces jeunes élèves.

La loi du 8 juillet 2013, loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République s'est fixée pour objectifs de réduire les inégalités et d'améliorer la réussite scolaire des élèves.

Pour cela, la scolarisation des enfants de moins de trois ans est une des solutions proposées notamment dans les zones d'éducation prioritaire, les zones rurales et les départements et territoires d'Outre-Mer.

Elle stipule que cette scolarisation est une chance pour l'enfant, qu'elle doit être organisée dans des conditions adaptées aux besoins spécifiques de ces jeunes enfants et qu'ainsi elle est un levier de réussite scolaire.

Cependant cette scolarisation précoce soulève beaucoup de questions :

- Ne prenons nous pas en compte davantage des soucis d'ordre économiques ou sociétaux plutôt que le souci réel du respect des rythmes de l'enfant ?

- N'est ce pas trop tôt eu égard au développement psychologique, moteur, émotionnel de l'enfant ?

Le jeune enfant a besoin pour se développer au mieux, de protection, de sécurité, d'attention. L'excès de sollicitations au sein du groupe classe, l'effectif même de ce groupe classe ne va t-il pas être en contradiction, voire nuire au développement harmonieux de ce jeune élève ?

- Quels apprentissages pouvons-nous attendre d'une telle scolarisation?

- Quelles modalités devons nous mettre en place pour que cet accueil soit un gage de réussite scolaire?

Suite aux réponses des professeurs des écoles interrogés, nous pouvons apporter des réponses précises à toutes ces interrogations et dégager des axes prioritaires afin que cette scolarisation précoce soit en effet gage de réussite scolaire.

Il est indispensable en tout premier point **de préparer la rentrée** des élèves dans le cursus scolaire en amont, c'est à dire dès le mois de juin si possible avec la rencontre des parents et de l'enfant et de l'ensemble de l'équipe éducative (directeur, professeur des écoles, ATSEM) ainsi qu'une

visite de l'école. Ceci permettra que la rentrée se déroule dans des conditions les plus favorables.

Le rôle et l'implication des parents tout au long de cette année scolaire est une nécessité afin de répondre à leurs appréhensions, de leur faire découvrir le milieu scolaire et de les faire participer à la vie de l'école par le biais d'activités .

Un des autres aspects très important est **l'aménagement spatial et temporel**. Concernant l'aménagement spatial, celui-ci doit tout d'abord répondre au besoin de sécurité des ces élèves et favoriser les stimulations sensorielles, motrices, langagières.

L'aménagement temporel requiert beaucoup de souplesse quant aux horaires, aux temps de classe, aux temps de repos.

Concernant **les apprentissages**, en se référant au développement de l'enfant de deux ans, nous voyons combien les besoins moteurs et langagiers sont les plus importants à cet âge. Tout doit donc être mis en place pour solliciter l'acquisition motrice, et le développement du langage (langage d'action puis langage d'évocation).

Tous ces apprentissages doivent faire l'objet d'une évaluation positive comme le stipule Viviane Bouisse, que ce soit au travers de photos, de grille d'observations. L'essentiel est de noter les progrès constants de chaque élève.

Enfin, on remarque combien cette scolarisation précoce est nécessaire pour des enfants non francophones et/ou issus de milieu défavorisé : elle va favoriser l'ouverture à la langue française, à la culture scolaire.

Tout cela concourt au vivre ensemble, à développer chez les élèves la vie en collectivité, dans le respect de l'autre.

En tant que professeur des écoles stagiaire, j'étais sceptique quant aux réels impacts de cette scolarisation précoce sur la réussite scolaire. Or, compte tenu des recherches effectuées tant sur le développement de l'enfant, que sur l'histoire de l'école maternelle, et des échanges réalisés avec certains professeurs des écoles ayant des élèves de moins de trois ans, je constate que cette scolarisation est bénéfique, voire nécessaire.

Je les remercie pour leur aide qui m'a permis d'écrire ce mémoire mais qui m'a surtout permis de mieux comprendre la scolarisation de ces jeunes élèves et de toute l'importance de celle-ci pour leur réussite scolaire future.

Pour conclure, nous pouvons noter ces simples mots qui à eux seuls résument cette scolarisation précoce : **bienveillance, adaptabilité, souplesse** .

ANNEXES

ANNEXE 1 : TABLEAU DE RHODA KELLOG

R. Kellog classe les dessins spontanés d'enfants en quatre stades, selon l'âge :

18 MOIS-2 ANS	Stade des modèles	Tracés en différentes directions ; diagrammes (croix)
2-3 ANS	Stade des formes	Tracés circulaires, Griffonnages articulés en une ou plusieurs boucles, dessins en spirales et en cercles multiples
3-4 ANS	Stade du dessin	Ébauches graphiques avec intentions de représentations
4-5 ANS	Stade pictural	Griffonnages « compréhensibles » pour...l'enfant, premiers dessins figuratifs

Elle soutient que le système artistique enfantin est un système logique visuel, car l'enfant l'approche par étapes. L'enfant apporte des variations à la forme qu'il connaît déjà. Ces modifications lui suggèrent l'idée pour de nouvelles formes. Il progresse spontanément dans cette activité s'il est libre de créer de nouvelles formes, puisque ce sont ces nouvelles formes mêmes qui maintiennent son intérêt vivant (Kellogg, 1970*). [...] Kellogg dénombre « vingt formes basales » qui sont l'apanage de tout enfant âgé de deux ans.

<https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01195999/document> Alice Titia-Rizzi

ANNEXE 2 : QUESTIONNAIRE

SUJET : La scolarisation des enfants de moins de trois ans peut elle être un gage de réussite scolaire ?

Effectif de la classe :

Nombre de TPS :

Département :

Êtes vous en réseau d'éducation prioritaire ?

Avez-vous des élèves non francophones ? Si oui, combien ?

Avez-vous des élèves issus de milieux défavorisés ? Si oui, combien ?

PRÉPARATION DE LA RENTRÉE SCOLAIRE :

1- Y a t-il eu dès le mois de juin, une rencontre entre le directeur de l'école et les parents du futur TPS ?

2- Y a t-il eu également une rencontre avec l'équipe éducative (professeur des écoles, ATSEM) ?

3- Y a t-il eu une découverte spatiale de l'école ?

4- Y a t-il eu la possibilité d'assister (pour ce futur élève et/ou ses parents) à un moment de classe, et si oui comment cela s'est-il déroulé ?

LA RENTREE :

1- Les TPS ont-ils fait la rentrée scolaire le même jour que les autres élèves, aux mêmes horaires ?

2- Quels a été le rôle des parents ? (possibilité de rester dans la classe et si oui durant combien de temps ?)

L'AMÉNAGEMENT TEMPOREL :

1- Les TPS arrivent-ils et repartent-ils aux mêmes horaires que les autres élèves de la classe ou y-a t-il possibilité d'un aménagement ? Si oui, lequel ?

2- Comment se déroule l'emploi du temps pour ces TPS sur une journée type ? (temps de jeu, de repos, de regroupement,par exemple)

L'AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE CLASSE :

1- Avez vous différents espaces dans la classe et si oui lesquels ? (espace sensoriel, espace dînette,..)

2- Ces espaces évoluent-ils ou changent-ils au cours de l'année scolaire ?

3- Y a t-il un coin repos dans la classe ? Si oui, comment se compose t-il ?

4- Les meubles sont ils bas afin de favoriser une vue générale de la classe pour les TPS ?

5- Les TPS peuvent-ils accéder à leur « doudous » facilement ? (liberté pour aller les récupérer ou pas?)

6- Les lieux d'hygiène sont ils à proximité de la classe ?

7- Les déplacements à l'intérieur de la classe sont-ils libres pour les TPS?

8- Les TPS choisissent-ils l'espace dans lequel ils veulent jouer ?

LES APPRENTISSAGES :

1- Comment favorisez-vous le langage oral de ces TPS ?

- lors des rituels, lors de l'habillage, lors du lavage des mains par exemple ?

- à l'intérieur de chaque espace s'il y en a dans la classe et comment ?

- lors de projets pédagogiques prévus sur un thème précis ? Si oui, lesquels ?

2- Comment favorisez-vous l'apprentissage de la motricité ?

- la motricité fine pour favoriser l'apprentissage de la graphie : (variations des outils, des supports, avec ou sans consigne, dessin ou coloriage libre?)

- la motricité en général ? (liberté de déplacement dans la classe, parcours....)

3- Comment favorisez-vous la socialisation de ces TPS ? (avec les adultes, avec les autres élèves)

4- Comment validez-vous ou évaluez-vous ces TPS ?

LE RÔLE DES PARENTS :

1- Au cours de l'année scolaire rencontrez-vous les parents des TPS et si oui, à quelle fréquence ?

2- Les parents peuvent-ils assister (rôle passif) à des moments de classe ?

3- Les parents peuvent-ils intervenir dans des moments de classe ? (rôle plus actif en fonction d'un projet pédagogique par exemple)

DIVERS :

1- Si vous avez des TPS non francophones, pensez-vous que cette scolarisation précoce soit bénéfique ? Si oui, pourquoi ?

2- Si vous avez des TPS issus de milieux défavorisés, pensez-vous que cette scolarisation précoce soit bénéfique ? Si oui, pourquoi ?

3- Voyez vous une différence entre des élèves ayant intégré le cursus scolaire en TPS par rapport à des élèves n'entrant qu'en PS ? (concernant le langage oral, la graphie, la socialisation ?)

4- Pensez-vous que cette scolarisation précoce facilite les apprentissages futurs des élèves ? Si oui, pourquoi ?

5- Que faudrait-il améliorer afin que cette scolarisation précoce soit réussie ?

**JE VOUS REMERCIE GRANDEMENT POUR LE TEMPS QUE VOUS
M'AVEZ ACCORDE**

ANNEXE 3: EMPLOI DU TEMPS PÉRIODE 1

(envoyé par un professeur des écoles ayant une classe unique de TPS)

8h20	Accueil de l'enfant et de son ou ses parents Accès libre aux coins jeux, coin bibliothèque et activités exposées sur les étagères ou les tables.
9h15	Rangement des activités et des différents coins Passage aux toilettes- lavage des mains Collation à base de fruits
9h40	Habillage pour sortir en récréation Récréation
10h10	Retour en classe Déshabillage
10h15	Motricité : -en classe -dans le hall (utilisation des éléments de grande motricité le mercredi)
10h40	Activités d'apprentissages : -ateliers de manipulation : activités plastiques (modelage, peinture, collage) -ateliers de construction
11h	Regroupement comptines, jeux de doigts, lecture d'albums
11h20	Sortie
13h20	Passage aux toilettes et déshabillage pour aller dormir au dortoir Réveil à 14h50 les lundis et jeudis réveil échelonné jusqu'à 15h à les mardis et vendredis
15h	Sortie (lundis et jeudis)
15h30	Activités en classe (ré-investissement) et accès libre aux coins jeux Lecture d'albums, comptines, jeux de doigts
16h20	Sortie

ANNEXE 4

EXEMPLE DE LIVRET DE RÉUSSITE POUR DES ÉLÈVES DE TPS

(document trouvé sur le site <https://maicresse.jimdo.com/organisation/>)

ANNEXE 5

EXEMPLE D'ÉVALUATION DE L'ADAPTATION A L'ÉCOLE RÉALISÉ EN FIN DE PÉRIODE 2

(document trouvé sur le site <https://maicresse.jimdo.com/organisation/>)

BIBLIOGRAPHIE

LIVRES :

- **Une école pour les tout-petits** d'Anne Gantelet et G. Gauzente Editions Hachette Education 2004
- **La scolarisation des enfants de 2-3 ans et ses inconvénients** de N. Arrighi-Galou Editions ESF 1988
- **La crise de l'éducation : extrait de la Crise de la culture** de Hannah Arendt (1958) Editions Folio 2007
- **Le développement psychologique de l'enfant** de R. Deldime et S. Vermeulen Editions De Boeck et Belin 1997
- **Les héritiers** de P. Bourdieu et JC. Passeron Editions de Minuit 1964
- **Psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent** P. Mazet et D. Houzel Editions Maloine 1999
- **La cause des enfants** de F. Dolto Editions Pocket 2017
- **L'enfant et la communication** de H. Montagné Editions Broché 2012

REVUE :

- Cahiers pédagogiques de décembre 2014 dossier « Tout commence en maternelle »

SITES WEB :

- <https://www.oecd.org/pisa/pisa-2015-results-in-focus-FR.pdf>
- [https://www.unicef.org/french/publications/files/UNICEF_SOWC_2016_French_\(2\).pdf](https://www.unicef.org/french/publications/files/UNICEF_SOWC_2016_French_(2).pdf)
- http://www.dailymotion.com/video/xoi4bx_discours-de-francois-hollande-a-orleans-le-9-fevrier-2012_news
- <http://ife.ens-lyon.fr/ife>
- <http://centre-alain-savary.ens-lyon.fr>
- www.rtl.fr article de Marie de Fournas publié le 14 avril 2016
- www.larousse.fr
- www.education.gouv.fr
- www.ageem.fr
- www.sfds.asso.fr
- <http://eduscol.education.fr/pid33040/programme-ressources-et-evaluation.html>
- www.lepetitjournaldesprofs.com
- <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01195999/document> Alice Titia-Rizzi
- <https://maicresse.jimdo.com/organisation/>

DOCUMENTS OFFICIELS :

- Code de l'Education : articles L 111-1, L 113-1
- Loi numéro 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République
- Annexe de la loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République
- Instructions officielles de 1986
- Programmes officiels de 1995, 2008 et 2015
- Loi Falloux du 15 mars 1850
- Loi Ferry du 16 juin 1881 et son décret d'application du 2 août 1881
- Instructions officielles de 1882
- Loi d'orientation de 2005
- Circulaire numéro 2015-085 du 3 juin 2015 Circulaire de rentrée 2015 Programmes
- Circulaire numéro 2012-202 du 18 décembre 2012 Accueil en école maternelle

Prénom :

Mes réussites en classe de TPS



Lorsque je réussis, je valide la compétence en coloriant le point de la carte.

Ecole Anne Frank à Migennes
Année 2013-2014
Lucille Hasiak

Parler

Je commence à me faire comprendre quand j'ai besoin de quelque chose.



Je communique avec la maîtresse et l'ATSEM.



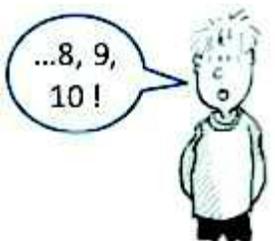
Quand je parle je fais des phrases.



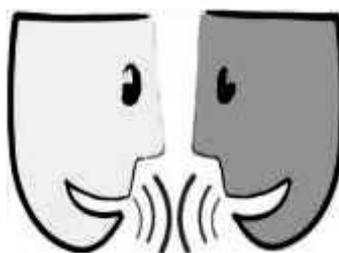
Je participe à un échange collectif.



Je prononce et j'articule correctement.



Je communique avec les autres enfants.



Etre autonome

J'enfile seul mon manteau.



J'enlève et je range mes habits tout seul.



Je sais me laver les mains.

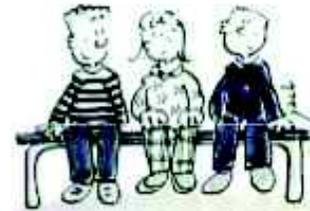


Je vais jouer tranquillement quand j'ai fini mon travail.



Devenir élève

Je viens m'asseoir avec les autres quand la maîtresse nous regroupe.



J'écoute ce que la maîtresse dit en classe.



Je range après avoir joué ou travaillé.



Je m'applique et je montre que j'ai envie d'apprendre.



Les livres et la lecture

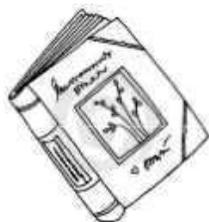
Je sais ce qu'est un livre.



Je sais manipuler un livre.
(sens, soin)



Je connais quelques
histoires.

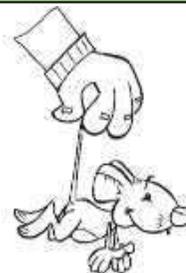


Je reconnais les
personnages.



Ecouter et reconnaître les sons

Je connais des comptines
et je les dis avec la classe.



Je connais par cœur une
comptine.



Le prénom

Je dis comment je
m'appelle.

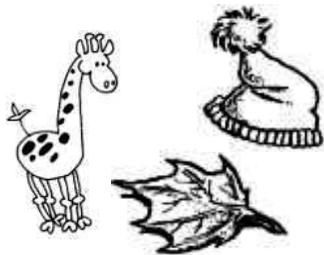


Connaitre des mots

Je nomme des objets usuels de la classe.



J'utilise le vocabulaire vu en classe.



Je nomme des objets.



Je nomme des actions.

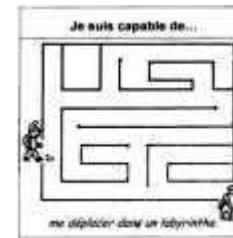


Repérage dans le temps et l'espace

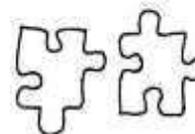
Je trouve mon chemin dans l'école.



Je suis un parcours.



Je fais un puzzle de 2 pièces.



faire un puzzle à morceaux.



Je me repère dans la matinée.

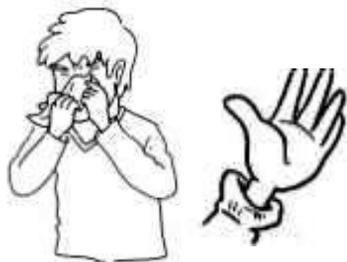


Connaitre son corps

Je sais dire et montrer 5 parties de mon corps.



J'applique quelques règles d'hygiène.



J'évoque sur une musique.

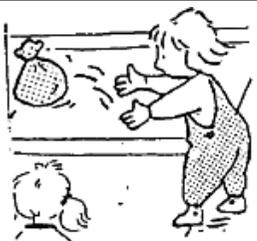


Je marche en équilibre sur une poutre.



Agir et s'exprimer avec son corps

Je réalise des actions : courir, sauter, lancer.



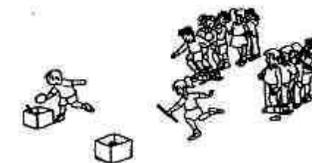
Je participe à une ronde.



Je me déplace de différentes façons.

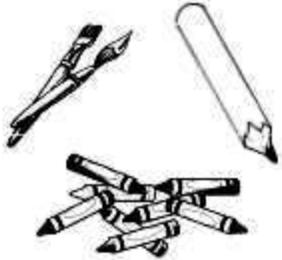


Je respecte les règles de jeu collectif.

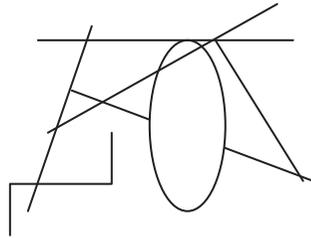


L'écrit

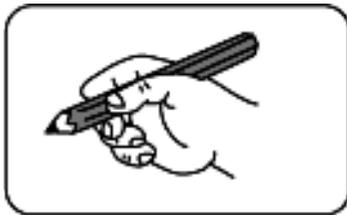
Je découvre plusieurs sortes d'outils pour tracer, colorier, écrire.



Je laisse une trace.



Je fais des gestes amples.

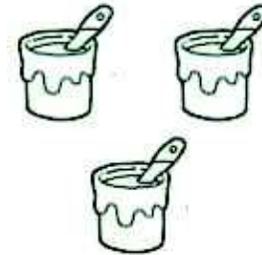


Je soigne mon travail de dessin, collage ou peinture.

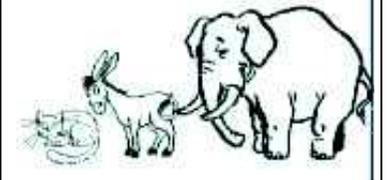


Décrire

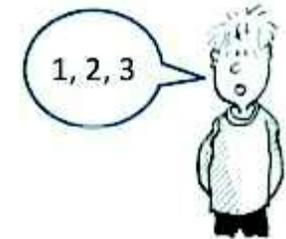
Je connais 3 couleurs.



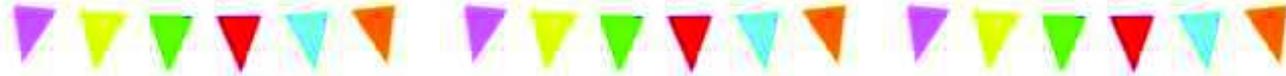
Je compare, je range, je tri.



Je compte jusqu'à 3.



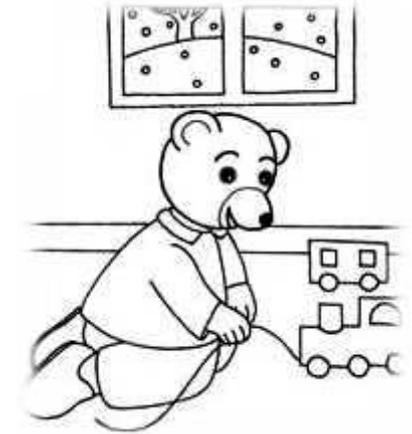
Les nombres



Mon Diplôme

MON ANNÉE DE TPS

Durant cette année je me suis adapté(e) à l'école.



Félicitations

à pour avoir réussi cette année scolaire.

Diplôme décerné par la maîtresse Lucille et Angéline.

Le Ecole Anne Frank à Migennes



Signature de l'enfant



Evaluation de l'adaptation à l'école

Période 2 fin décembre



Adaptation à l'école

Lors de son adaptation, votre enfant s'est montré :

- à l'aise
- inquiet
- enthousiaste
- timide

Lors d'une activité, votre enfant :

- participe
- participe si on l'y invite
- refuse parfois
- a du mal à s'intégrer

Au moment de la séparation, votre enfant :

- ne pleure pas
- pleure mais se console rapidement
- pleure sans se consoler

Connaissance de soi

Vote enfant :

- peut donner des renseignements sur lui
- ne peut pas encore
- exprime ses besoins
- a du mal à exprimer ses besoins

Socialisation

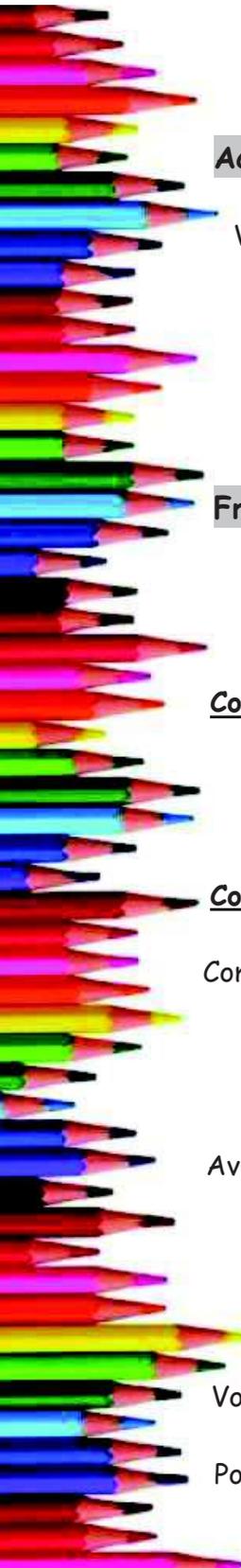
Avec l'adulte, votre enfant :

- communique facilement
- s'exprime seulement si il a besoin
- demande une attention particulière
- a besoin d'aide pour entrer en relation

Avec les autres enfants, votre enfant :

- recherche la compagnie des autres
- recherche la compagnie d'un seul enfant
- se montre violent envers les autres
- se mêle progressivement aux autres
- joue souvent seul
- observe dans se mêler des autres





Acquisition du langage

Votre enfant :

- s'exprime en classe par des phrases
- s'exprime en classe par de mots
- s'exprime en classe par des sons
- ne s'exprime pas

Acquisition de la propreté

Votre enfant :

- accepte d'aller aux toilettes
- demande à aller aux toilettes
- fait pipi aux toilettes
- s'assoit sur les toilettes
- refuse d'aller aux toilettes
- signale que sa couche est sale

Fréquentation de l'école

- la scolarisation n'a pas été aménagée
- la scolarisation a été aménagée
- la fréquentation est régulière
- la fréquentation n'est pas régulière

Commentaires de l'enseignant

Commentaires des parents

Comment votre enfant a-t-il vécu son entrée à l'école ?

Avez-vous observé un changement à la maison ? (points positifs et négatifs)

Votre enfant aime t il venir à l'école ? oui non plus ou moins

Point particulier sur lequel nous pouvons travailler ensemble pour aider votre enfant :

Signature des parents